

Tiercelet Info Rapide n° 12

Le 6 septembre 2021, Monsieur Cesare Cecchetti a présenté sa démission du conseil municipal au maire. Il ne nous appartient pas de commenter cette démission. Par contre, nous nous devons de remercier Monsieur Cecchetti pour son investissement sans faille depuis son élection jusqu'à son départ.

Le conseil municipal compte désormais 14 membres et il s'est réuni le 7 septembre 2021 à 20h. 10 élus étaient présents, 4 étaient absents mais 2 avaient donné une procuration de vote ce qui faisait au final 12 votants.

Point 1. CDG 54 – Règlement Intérieur

Par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal adopte un règlement intérieur qui s'applique à tous les agents de la commune de Tiercelet quels que soient leur statut (fonctionnaires titulaires et stagiaires ou agents contractuels de droit public et de droit privé, ...), leur position, la date et la durée de leur recrutement (agent saisonnier ou occasionnel). Ce règlement précise les règles générales d'organisation du travail, du fonctionnement interne au sein de la commune.

Point 2. Grand Longwy Agglomération (GLA) anciennement CAL – Cours de luxembourgeois Par 9 voix contre, 2 abstentions et 1 pour, le conseil municipal rejette la demande de l'intercommunalité visant à la doter d'une compétence de soutien de la population dans le domaine professionnel et pour l'apprentissage des langues étrangères et notamment du luxembourgeois.

Point 3. Centre Français d'Exploitation du Droit de Copies (CFC)

Par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte le contrat de copies internes professionnelles d'œuvres protégées proposé par le CFC, pour un montant de 200€ htva/an. En deux mots, ce contrat permet à la commune de d'utiliser des écrits et des textes d'une tierce personne pour ses propres publications. C'est le même principe que la SACEM sauf que c'est pour des textes.

Point 4. Convention d'enlèvement de voitures avec le garage St-Christophe à Villerupt

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la convention de concession relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage, à l'aliénation et à la destruction des véhicules en infraction sur le territoire de la commune. Pou Info : l'enlèvement d'un véhicule par la fourrière s'élève à + ou − 350€ ttc qui seront refacturés au propriétaire du véhicule.

Point 5. Travaux d'entourage des écoles – Demande de subvention au GLA

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les travaux d'entourage de l'espace scolaire maternelle et élémentaire (réalisation d'un mur d'enceinte anti-intrusion, pose d'une clôture et d'un portail sécurisé) pour un montant de 25.622,00€ htva.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention de 12.811,00€ htva auprès du GLA.

Point 6. Cimetière – Durée des concessions

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 30 ans la durée des concessions au cimetière y compris le columbarium. Les 30 ans s'appliquent :

Aux nouvelles concessions et pas aux concessions acquises avant le 7 septembre 2021

La durée court à partir de la date d'acquisition

Les 30 ans sont renouvelables

Point 7. MMD 54 – Convention de groupement de commandes

Par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte la convention de groupement de commandes de MMD 54 en partenariat avec le département pour un coût annuel de 132€ ttc et autorise la maire à signer ladite convention. Pour Info, cette convention permettra à la commune de bénéficier de prix de groupes garantis pour les matériaux, d'une assistance technique et administrative pour les gros travaux de voirie entre autres.

Ecole élémentaire et périscolaire – Nouveau look!

Qui a dit que rien n'était entrepris à Tiercelet ? Le problème c'est que tout ce qui est fait n'est pas forcément visible. Les chaudières de la mairie et des écoles ont été changées, mais ça ne se voit pas. Du changement aussi pour les fenêtres de l'école élémentaire et du périscolaire. Des travaux entrepris afin de garantir un confort accrus aux enfants. La prochaine étape ce sera aux vacances de la Toussaint avec une nouvelle toiture pour l'école élémentaire.





Fini les grandes baies vitrées, en été il fera moins chaud en classe

Le montant des travaux de rénovation énergétique s'élève à 99.875,00€ htva
Pour le moment, nous avons obtenu 53.609,00€ de subventions qui se répartissent comme suit :
15.000€ de l'intercommunalité
15.109€ du département
33.500€ de l'Etat

Avis aux gourmets et aux gourmands



Si vous cherchez une bonne adresse à deux pas de chez vous, le lycée professionnel Saint André à Ottange compte une section hôtelière avec un restaurant d'application (Les Toques Modernes) qui permet aux élèves de mettre en pratique leurs connaissances.

Pour en savoir plus une brochure est à votre disposition en mairie, www.st-andre.org, ou tél 03 82 50 57 55